



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Louis-David Bonin
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège numéro 6 Madame Mélanie Raymond

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et en visioconférence.

126135-10-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 49 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

RECONNAISSANCE

4. RECONNAISSANCE 25 ANS DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
5. RECONNAISSANCE 25 ANS DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE INCENDIE

LÉGISLATION

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 661-2025 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2025 CONCERNANT LES ANIMAUX
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2025 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES
9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 660-2025 CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE VIDANGE DES ÉTANGS
10. NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À TITRE DE SOUTIEN AU RESPONSABLE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE
11. DEMANDE À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – SERVICE DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES
12. RÉOLUTION D'APPUI POUR ST-VICTOR – COUVERTURE CELLULAIRE

AQUEDUC, ÉGOUTS, ORDURES

13. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA CASERNE INCENDIE
14. CASERNE INCENDIE – RACCORDEMENT D'ÉGOUT – FIN DE MANDAT POUR LA FIRME D'INGÉNIERIE APEX
15. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2026 – OCTROI DU CONTRAT

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

16. TERRAINS CHEMIN DE LA CEINTURE – PRIX ET CONDITIONS DE VENTE
17. VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL – LOT 6 705 890
18. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE
19. INTÉRÊT ACHAT CHEMIN DE LA CEINTURE – OLIVIER FECTEAU
20. MATÉRIEL DE DÉBLAIS – CHEMIN DE LA CEINTURE – RÈGLEMENT D'UNE MÉSENTENTE

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

21. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT
22. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF – IMMEUBLES MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

PERSONNEL

23. DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DE DONS DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

24. RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
25. RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
26. CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

FINANCES

27. ADOPTION BUDGET 2026 – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME
28. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2026
29. MISE EN VENTE D'UN COMPRESSEUR – USINE DE FILTRATION
30. REMPLACEMENT D'UNE VANNE À L'USINE D'ÉPURATION (SP1) – ACCEPTATION DE SOUMISSION
31. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026
32. PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2025-2028 (PRACIM) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
33. RÉPARATIONS SUR LE CAMION PAYSTAR – AUTORISATION DE PAIEMENT
34. DÉNEIGEMENT RUES LAC ST-CHARLES – PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC
35. DÉNEIGEMENT DES RUES – ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) – PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC
36. CHÈQUES À ANNULER
37. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
38. COTISATION ANNUELLE 2026 – RÉSEAU BIBLIO
39. DÉPLACEMENT DE POTEAUX – DÉVELOPPEMENT CHEMIN DE LA CEINTURE – ACCEPTATION DES HONORAIRES
40. REMPLACEMENT DU SERVEUR – BUREAU MUNICIPAL – ACCEPTATION DE SOUMISSION
41. PROPOSITION DE LICENCE OFFICE 365 – ACCEPTATION DE SOUMISSION
42. 9513-1363 QUÉBEC INC. (FGÉM) – USINE DE FILTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT



N° de résolution
ou annotation

43. PAVAGE SARTIGAN LITE - PROCÈS-VERBAL
- AUTORISATION DE PAIEMENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

44. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

45. GRANULAT CONCASSÉ - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

46. COUR MUNICIPALE - ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE

47. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - PASSEPORT ANIMAL

48. CORRESPONDANCE

49. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

49.1 ROUTE 271

49.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE 9

50. RAPPORT DES COMITÉS

51. PÉRIODE DE QUESTIONS

52. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126136-10-2025

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

4. RECONNAISSANCE 25 ANS DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, ont procédé à la remise d'un certificat honorifique, d'une plaque commémorative, d'une épinglette et d'un certificat-cadeau de deux cents dollars (200,00 \$) à monsieur Michel Boucher.

Cette reconnaissance souligne ses 38 années de service au sein du Service incendie de Saint-Benoît-Labre, dont 25 années à titre de directeur incendie, et vise à lui témoigner toute la gratitude de la municipalité pour son engagement exemplaire, ainsi qu'à lui souhaiter une retraite bien méritée.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

5. **RECONNAISSANCE 25 ANS DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE INCENDIE**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, ont procédé à la remise d'un certificat honorifique, d'une épinglette et d'un certificat-cadeau de deux cents dollars (200,00 \$) à monsieur Martin Veilleux.

Cette reconnaissance souligne ses 25 années de service au sein du Service incendie de Saint-Benoît-Labre à titre de directeur incendie adjoint, et vise à le remercier de rester au sein du Service incendie à titre d'officier et pour les services rendus.

126137-10-2025

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 661-2025 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 661-2025 à une prochaine séance et ayant pour objet d'établir la tarification des permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur la qualité de l'environnement et en dépose le projet ;

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue présente le projet de règlement numéro 661-2025 en indiquant sa portée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement numéro 661-2025 concernant la tarification des permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la loi sur la qualité de l'environnement soit, et est adopté par ce conseil.

126138-10-2025

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 658-2025 CONCERNANT LES ANIMAUX**

Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 658-2025 concernant les animaux. Aucun changement depuis le dépôt du projet.

126139-10-2025

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 659-2025 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 659-2025 concernant les dérogations mineures. Aucun changement depuis le dépôt du projet.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126140-10-2025

N° de résolution
ou annotation

9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 660-2025
CONCERNANT LA RÉSERVE FINANCIÈRE VIDANGE
DES ÉTANGS**

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté le règlement numéro 660-2025 concernant la réserve financière vidange des étangs. Aucun changement depuis le dépôt du projet.

126141-10-2025

10. **NOMINATION D'UNE TECHNICIENNE EN
DOCUMENTATION À TITRE DE SOUTIEN AU
RESPONSABLE DE LA GESTION DOCUMENTAIRE**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre.

126142-10-2025

11. **DEMANDE À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN –
SERVICE DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES
EAUX USÉES**

Considérant que la gestion de l'eau potable et des eaux usées représente un service essentiel pour la population ;

Considérant que certaines municipalités de la MRC pourraient bénéficier d'un service régionalisé afin d'assurer une gestion efficace et concertée de ces infrastructures ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a la capacité d'étudier et d'évaluer la faisabilité d'offrir un tel service ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal demande officiellement à la MRC de Beauce-Sartigan d'analyser la possibilité d'offrir le service de gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauce-Sartigan pour suivi.

126153-10-2025

12. RÉSOLUTION D'APPUI POUR ST-VICTOR - COUVERTURE CELLULAIRE

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a reçu une demande d'appui de la part de la municipalité de Saint-Victor;

Considérant qu'il y a 3 ans, la Coalition Avenir Québec s'est engagée à compléter la couverture cellulaire au Québec d'ici 2026;

Considérant que l'année 2025 s'achève, et force est de constater qu'il demeure toujours de grandes zones dépourvues de service sans fil, notamment :

- Des parties des Rangs situés à Saint-Victor ;
- La route 108 entre Beauceville et Saint-Victor où des pertes de signal persistent ;
- Le secteur des lacs aux Cygnes, Fortin et Poulin.

Considérant que l'accès aux réseaux cellulaires est important pour le secteur économique, alors que plus de gens travaillent de la maison ou doivent garder le contact avec leur bureau en tout temps ;

Considérant que, prioritairement, l'accès cellulaire est crucial pour des raisons de sécurité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Saint-Victor dans leur demande qui vise à rappeler au gouvernement son engagement contracté en 2022 et qu'il lui reste un an pour déployer le tout, ou du moins de leur confirmer que les choses vont en ce sens.

126144-10-2025

13. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA CASERNE INCENDIE

Considérant que le règlement de gestion contractuelle numéro 648-2024 permet à la directrice générale et greffière-trésorière de donner un contrat de gré à gré ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler l'appel d'offres concernant le raccordement d'égout pour la caserne incendie et de remettre le contrat de gré à gré à Excavation Blais & Paquet inc., qui sera au montant de quatre-vingt-un mille huit cent soixante-deux dollars et vingt-cents (81 862,20 \$), taxes incluses.

126145-10-2025

14. CASERNE INCENDIE – RACCORDEMENT D'ÉGOUT – FIN DE MANDAT POUR LA FIRME D'INGÉNIERIE APEX

Considérant que les élus ont analysé les différentes options relatives à la façon d'effectuer les travaux de raccordement d'égout et à la surveillance desdits travaux ;

Considérant qu'il a été décidé que les travaux se feront en régie, avec l'appui d'un sous-traitant, et que le directeur des travaux publics assurera le suivi et la supervision ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mettre fin au mandat confié à la firme Apex Expert Conseil inc. concernant les travaux de raccordement d'égout de la caserne incendie ;

Que la surveillance des travaux soit assurée par le directeur des travaux publics ;

Demander à la firme Apex Expert Conseil inc. de nous transmettre les honoraires encourus à ce jour pour les travaux réalisés ;

Que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution et de payer les frais encourus à la firme Apex Expert Conseil inc.

126146-10-2025

15. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2026 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de Services sanitaires D.F. de Beauce au montant de 77 691,25 \$, plus taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission au montant de soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze dollars et vingt-cinq cents (77 691,25\$), plus taxes ;

De lui octroyer le contrat de cueillette et transport de matières résiduelles 2026 ;

D'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat et tous autres documents nécessaires.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126147-10-2025

N° de résolution
ou annotation

16. TERRAINS CHEMIN DE LA CEINTURE – PRIX ET CONDITIONS DE VENTE

Considérant que nous avons reçu de la firme Evalutech, l'évaluation des terrains dans le chemin de la Ceinture ;

Considérant que le prix et les conditions de vente établies en fonction du rapport seront les suivants :

- Terrain multifamilial : 5,15 \$ / pi²
- Terrain jumelé : 4,60 \$ / pi²
- Terrain résidentiel : 4,00 \$ / pi²
- L'acheteur aura 2 ans pour se construire ;
- Si l'acheteur ne veut plus construire ou est en défaut de construire dans les 2 ans, il devra rétrocéder au même prix le terrain à la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le prix et les conditions mentionnés ci-haut et de procéder à la mise en vente des terrains lorsque nous aurons une idée de la date de fin des travaux par Hydro-Québec et par Giroux & Lessard ltée.

126148-10-2025

17. VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL – LOT 6 705 890

Considérant que les compagnies Gestion C.V.L.A.B. inc. et Gestion Jimmy Loubier inc. souhaitent acquérir ensemble un terrain industriel situé sur la rue des Épinettes portant le numéro de lot 6 705 890 au coût de 15 000,00 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de vente au montant de quinze mille dollars (15 000,00 \$) et tous autres documents nécessaires à la vente aux conditions suivantes :

- Les acheteurs auront trois (3) ans pour se construire un bâtiment commercial ou industriel ;
- Les acheteurs devront respecter la bande de protection riveraine située à l'arrière du terrain ;
- Les acheteurs seront responsables des demandes auprès du ministère de l'environnement, le cas échéant ;
- Les acheteurs devront remettre un premier paiement de sept mille cinq cent dollars (7 500,00\$) avant la date de la signature du contrat ;
- Le solde, soit sept mille cinq cent dollars (7 500,00\$), sera payable dans les six (6) mois suivant la date de la signature, et ce, sans intérêts.

18. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la liste des permis pour les mois de juillet, août et septembre, la valeur totale des dits permis s'élève à un million cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-dix dollars (1 191 870,00 \$).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126149-10-2025

N° de résolution
ou annotation

19. INTÉRÊT ACHAT CHEMIN DE LA CEINTURE –
OLIVIER FECTEAU

Considérant que monsieur Olivier Fecteau a démontré l'intérêt d'acheter le dernier terrain dans le chemin de la Ceinture, soit le lot 6 543 993 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer avoir reçu l'intérêt de monsieur Olivier Fecteau et de le noter dans la liste des acheteurs potentiels.

126150-10-2025

20. MATÉRIEL DE DÉBLAIS – CHEMIN DE LA CEINTURE –
RÈGLEMENT D'UNE MÉSENTENTE

Considérant qu'il y a lieu de régler une mésestente concernant le matériel de déblais des travaux du chemin de la Ceinture qui s'est retrouvé sur le lot 4 699 000 ;

Considérant que la municipalité désire récupérer le matériel pour les besoins municipaux et récupérera 100 voyages et donnera le reste (environ 50 voyages) au propriétaire du lot sur lequel le matériel de déblais est entreposé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à mandater la compagnie Les excavations Bolbou inc. pour le chargement des cent (100) voyages et d'utiliser les camions de la municipalité, ainsi que celui de monsieur Olivier Fecteau (Entreprise Paulo Fecteau et Fils inc.) pour le transport du matériel sur un terrain appartenant à la municipalité. Le tout sous la supervision du directeur des travaux publics.

126151-10-2025

21. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS MUNICIPAUX –
OCTROI DU CONTRAT

Considérant que monsieur Michel Poulin s'est montré intéressé à déneiger les entrées, sorties de secours et trottoirs de l'hôtel de ville et du 152, rue principale (bibliothèque, Société historique et Caisse Desjardins);

Considérant que son offre de service pour la saison 2025-2026 est la suivante :

900 \$	Trottoirs et entrées du 152, rue Principale
600 \$	Hôtel de ville

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de monsieur Michel Poulin et de lui octroyer le contrat de déneigement des trottoirs municipaux (hôtel de ville et 152, rue Principale).



126152-10-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**22. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF –
IMMEUBLES MUNICIPAUX**

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu une seule soumission conforme ;

- Service MF : 110 \$ / h pour le déneigement et entre 45 \$ et 100 \$ la fois pour l'épandage d'abrasif / fondant (taxes non incluses) pour les immeubles municipaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission conforme de Service MF et lui octroyer le contrat de déneigement des immeubles municipaux sur appel.

**23. DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DE DONS
DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BENOÎT-LABRE**

À la suite de la remise des formulaires de déclaration des avantages reçus des élus municipaux, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose tel que l'exige la loi, le registre des dons au courant de l'année 2025 rempli par les membres du conseil. Aucun don n'a été reçu par les élus au courant de l'année 2025.

126153-10-2025

**24. RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de travail de madame Coralie Rodrigue, selon les conditions discutées.

126154-10-2025

**25. RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de madame Line Lessard, directrice générale et greffière-trésorière adjointe ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de travail de madame Line Lessard, selon les conditions discutées.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

126155-10-2025

N° de résolution
ou annotation

26. CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
BENOÎT-LABRE

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de travail de madame Lise Fecteau;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler le contrat de travail de madame Lise Fecteau, selon les conditions discutées.

126156-10-2025

27. ADOPTION BUDGET 2026 – BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE L'ENVOLUME

Considérant qu'à chaque année la bibliothèque municipale L'Envolume fait une demande d'aide financière afin de compenser le manque dans son budget ;

Considérant que le montant demandé pour 2026 est de 4 500,00\$;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'aide financière par la municipalité au montant de quatre mille cinq cent dollars (4 500,00 \$).

126157-10-2025

28. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-
SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2026

Considérant que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) a déposé son budget pour l'année financière 2026 d'un montant de 9 409 603,00 \$ par rapport à 11 833 316,00 \$ en 2025 ;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté, le budget de l'année financière 2026 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) au montant de neuf million quatre cent neuf mille six cent trois dollars (9 409 603,00 \$), les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

126158-10-2025

29. MISE EN VENTE D'UN COMPRESSEUR – USINE DE
FILTRATION

Considérant que le compresseur de l'usine de filtration a dû être remplacé, puisqu'il n'était pas adapté à l'usage requis ;

Considérant qu'Aquatech recommande de procéder à la vente de l'ancien compresseur, lequel est toujours en bon état de fonctionnement, avec une mise de départ fixée à 1 200\$;

Considérant qu'aucune offre inférieure à 1 200\$ ne sera acceptée;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre en vente le compresseur avec une mise de départ de mille deux cents dollars (1 200,00 \$), qu'aucune offre en deçà de ce montant ne soit acceptée, et qu'une date sera déterminée ultérieurement pour permettre aux personnes intéressées de venir le voir, un samedi après-midi, afin de rejoindre le plus grand nombre de citoyens possible.

126159-10-2025

30. REMPLACEMENT D'UNE VANNE À L'USINE D'ÉPURATION (SP1) – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que le remplacement d'une vanne à l'usine d'épuration (SP1) est nécessaire puisqu'elle est défectueuse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de CWA Mécanique de procédé – Division de Allen Entrepreneur général inc. au montant de huit mille sept cent dollars (8 700,00 \$), plus taxes.

126160-10-2025

31. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026

Considérant que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) a déposé son bilan comptable pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 et demande une aide financière au montant de 6 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'aide financière, mais au montant de cinq mille dollars (5 000,00\$) et en prévoir le montant au budget 2026 qui sera réparti comme suit :

- Contribution au fonctionnement de l'ARLAC :
2 500,00 \$
(Assurance, entretien de la barrière, sensibilisation à la sécurité)
- Entretien des rues : 2 500,00 \$

Les élus considèrent que l'argent versé ne doit pas servir au social d'été ou tout autres activités, mais bien aux fins mentionnées ci-dessus. De plus, en ce qui concerne les pancartes de rue endommagées, les élus considèrent que cette responsabilité ne relève pas d'un comité, mais plutôt à la municipalité. Aussi, des plaquettes d'adresse 911 seront installées prochainement. À noter, qu'aucune autre aide financière ne sera octroyée pour 2026.

126161-10-2025

32. PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES 2025-2028 (PRACIM) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet d'agrandissement et rénovation du chalet de l'OTJ ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer la demande d'aide financière ;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- La municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie ;
- La municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

126162-10-2025

**33. RÉPARATIONS SUR LE CAMION PAYSTAR -
AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant que le camion Paystar a subi des réparations importantes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture #206101 du Centre du Camion (Beauce) inc. au montant de douze mille six cent soixante-huit dollars et soixante et onze cents (12 668,71 \$), taxes incluses.

126163-10-2025

**34. DÉNEIGEMENT RUES LAC ST-CHARLES -
PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS
CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC**

Considérant que la Municipalité a reçu une requête écrite provenant d'une majorité de propriétaire ou occupants riverains de la 1^{re} et 2^e rues du Lac Saint-Charles concernant l'entretien hivernal ;

Considérant que les représentants ont formulé une demande de retenir les services de l'entrepreneur « Ferme Donald Vachon » pour l'entretien hivernal selon la soumission de celui-ci au montant de 3 000,00 \$, plus taxes, en fonction des paramètres et conditions prévues à la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public ;

Considérant que les propriétaires de la 1^{re} et 2^e rues du Lac Saint-Charles demandent que le coût de l'entretien hivernal des rues en question soit réparti par une taxe spéciale aux résidents de ces rues sur le compte de taxes annuel ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-Davin Bonin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais d'entretien hivernal des 1^{re} et 2^e rues du Lac Saint-Charles soient répartis également entre les propriétaires de ces rues, qu'il s'agisse d'une résidence permanente, d'un chalet saisonnier, d'un terrain avec roulotte ou d'un terrain vacant.

126164-10-2025

35. DÉNEIGEMENT DES RUES - ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) - PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC

Considérant que la Municipalité a reçu une requête de l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) concernant l'entretien hivernal des 1^{re} et 4^e rues du Lac-aux-Cygnés ;

Considérant que les représentants ont formulé une demande de retenir les services de l'entrepreneur « Ferme Donald Vachon » pour l'entretien hivernal selon la soumission de celui-ci au montant de 9 000,00\$, plus taxes, pour la 4^e Rue et de 2 665,00 \$, plus taxes, pour la 1^{re} Rue, en fonction des paramètres et conditions prévues à la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public ;

Considérant que les propriétaires de la 1^{re} et 4^e rues du Lac-aux-Cygnés demandent que le coût de l'entretien hivernal des rues en question soit réparti par une taxe spéciale aux résidents de ces rues sur le compte de taxes annuel, sauf quelques exceptions selon l'entente signée par la presque totalité des propriétaires ;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par monsieur Louis-David Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais d'entretien hivernal des 1^{re} et 4^e rues du Lac-aux-Cygnés soient répartis également entre les propriétaires de ces rues, qu'il s'agisse d'une résidence permanente, d'un chalet saisonnier, d'un terrain avec roulotte ou d'un terrain vacant sauf quelques exceptions selon l'entente signée par la presque totalité des propriétaires.

126165-10-2025

36. CHÈQUES À ANNULER

Considérant que les chèques suivants n'ont pas été déposé par les contribuables et qu'il faudrait les annuler puisqu'ils ne sont plus valides :

- Chèque # C2400252 de 425,40 \$ en date du 29 novembre 2024
- Chèque # C2500022 de 2 500 \$ en date du 26 mars 2025

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'annulation des deux chèques mentionnés ci-haut.

126166-10-2025

37. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux transferts budgétaires suivants :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

50 000 \$ (cde) du compte 02-621-00-960 vers

- 02-355-00-411 pour 15 000 \$
- 02-330-00-625 pour 20 000 \$
- 02-330-00-152 pour 10 000 \$
- 02-412-00-411 pour 5 000 \$

50 000 \$ (intérêts) du compte 02-992-00-885 vers

- 02-130-00-413 pour 10 000 \$
- 02-130-00-456 pour 5 000 \$
- 02-190-00-522 pour 7 000 \$
- 02-220-00-642 pour 2 000 \$
- 02-320-00-152 pour 26 000 \$

15 000 \$ (technique des boues) du compte 02-414-00-452 vers

- 02-414-00-526 pour 7 000 \$
- 02-415-00-521 pour 8 000 \$

126167-10-2025

38. COTISATION ANNUELLE 2026 – RÉSEAU BIBLIO

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle 2026 du réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;

Considérant que le taux de cotisation a subi une hausse de 1,7 % et qu'il sera de 5,26 \$ per capita ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les montants suivants au réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches :

- 5,26\$ per capita ;
- 503,31\$ pour un accès annuel à Symphony ;
- 241,19\$ pour les frais annuels d'entretien, mise à jour, licences, etc (pour 1 ou 2 accès) ;
- 120,60 \$ pour les frais annuels d'entretien, mise à jour, licences, etc (pour chaque accès additionnel), si applicable.

126168-10-2025

39. DÉPLACEMENT DE POTEAUX – DÉVELOPPEMENT CHEMIN DE LA CEINTURE – ACCEPTATION DES HONORAIRES

Considérant que nous devons payer un montant de 110 963,59 \$, taxes incluses pour le déplacement de la ligne d'Hydro-Québec et des poteaux appartenant à Telus dans le chemin de la Ceinture;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les coûts au montant de cent dix mille neuf cent soixante-trois dollars et cinquante-neuf cents (110 963,59 \$), taxes incluses et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le consentement municipal.

De demander à Telus d'effectuer les travaux le plus rapidement possible en raison de la vente imminente des terrains ;

De nous permettre de conserver les anciens poteaux une fois retirés.



126169-10-2025

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

40. REMPLACEMENT DU SERVEUR – BUREAU MUNICIPAL – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que le serveur de la municipalité arrive à la fin de sa durée de vie, son remplacement est nécessaire et que le coût pour le remplacer est de 8 500 \$, plus taxes pour le serveur Lenovo et de 2 500 \$ pour les honoraires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Visionic informatique au montant de 8 500 \$, plus taxes pour le serveur Lenovo et de 2 500\$ pour les honoraires et autoriser les travaux.

126170-10-2025

41. PROPOSITION DE LICENCE OFFICE 365 – ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que nous désirons regrouper tous nos services informatiques au même endroit, soit chez Visionic informatique ;

Considérant que nous avons reçu une proposition de service pour des licences Office 365 ;

Considérant que 2 plans seront utilisés selon le type de boîte courriel, soit le Office 365 Exchange Plan 1 au coût de 5,67 \$ / utilisateur / mois pour un engagement annuel, et Office 365 Business Standard au coût de 17,85 \$ / utilisateur / mois pour un engagement annuel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Visionic informatique pour les plans proposés et autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires.

126171-10-2025

42. 9513-1363 QUÉBEC INC. (FGÉM) – USINE DE FILTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que des travaux à l'usine de filtration étaient nécessaires suivant l'achat de 2 compresseurs conformes à l'utilisation ;

Considérant que 9513-1363 Québec inc. (FGÉM) a effectué le montage et l'installation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro FAC-150 de 9513-1363 Québec inc. (FGÉM) au montant de cinq mille cent un dollars et quarante-cinq cents (5 101,45 \$), taxes incluses.

126172-10-2025

43. PAVAGE SARTIGAN LTÉE – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant que du rapiéçage supplémentaire autorisé par les élus a été fait ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 29432 de Pavage Sartigan Ltée au montant de trente-deux mille soixante-cinq dollars et soixante et un cents (32 065,61 \$), taxes incluses. À noter que ce montant sera pris au surplus non affecté.

126173-10-2025

44. COMPTE DU MOIS

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de cinq cent mille huit cent soixante-quinze dollars et quatre-vingt-trois cents (500 875,83 \$) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	54 189,18 \$
FACTURES À PAYER	401 443,70 \$
SALAIRES BRUTS DU MOIS	45 242,95 \$
TOTAL	500 875,83 \$

126174-10-2025

45. GRANULAT CONCASSÉ – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Considérant que des travaux de rechargement sont prévus dans l'ensemble des rues et des rangs de la municipalité ainsi que l'entretien et les réparations ponctuelles sur certaines infrastructures municipales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Louis-David Bonin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies dans la liste remise aux conseillers pour fournir sur demande du matériel en vrac-concassé.

126175-10-2025

46. COUR MUNICIPALE – ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE

Considérant que nous avons reçu deux (2) offres de services pour représenter la municipalité devant la cour municipale pour l'année 2026 ;

Considérant que la première reçue est celle de la firme Cain Lamarre, avocats pour des taux horaires variant entre 210\$ et 240\$ selon le type de dossier ou un montant forfaitaire entre 130\$ et 190\$ pour l'étude des dossiers ;

Considérant que la deuxième reçue est celle de Morency, société d'avocats pour des taux horaires variant entre 200\$ et 210\$ selon le type de dossier ou un montant forfaitaire entre 75\$ et 150\$ pour l'étude des dossiers ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services pour l'année 2026 de la firme Morency, société d'avocats à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipal de Ville de Saint-Georges. La grille tarifaire est la suivante :

	Étape 1 Analyse du constat d'infraction et du dossier	Étape 2 Le cas échéant, toutes représentations préalables à l'audition sur l'infraction devant la Cour	Étape 3 A) Préparation de l'audition et représentations devant la Cour pour la tenue d'une audition (dossier non contesté sans témoin, etc.)	Étape 3 B) Préparation de l'audition et représentations devant la Cour pour la tenue de l'audition (dossier contesté ou non contesté avec témoin)
Constat d'infraction délivré par un policier pour une infraction au Code de la sécurité routière, à la Loi sur les véhicules hors route, à un règlement municipal (stationnement, paix et bon ordre, etc.) et à tout autre loi ou règlement applicable par la Sûreté du Québec et dont la Cour municipale a juridiction relativement à cette infraction	Tarif forfaitaire de 75,00 \$ par constat	Tarif forfaitaire de 25,00 \$ par représentation pour chaque constat	Tarif forfaitaire de 100,00 \$ par constat	Tarif forfaitaire de 150,00 \$ par constat
Constat d'infraction délivré par les fonctionnaires municipaux (zonage, lotissement, permis et certificats, installation septique, incendie, etc.)	Facturation au taux horaire de 200,00 \$ dans chaque dossier	Facturation au taux horaire de 200,00 \$ dans chaque dossier	Facturation au taux horaire de 200,00 \$ dans chaque dossier	Facturation au taux horaire de 200,00 \$ dans chaque dossier
Représentation de la municipalité en lien avec les dossiers pénaux visés par la présente offre, mais dont le travail ne fait pas l'objet d'un prix forfaitaire (par exemple un appel devant la Cour supérieure)	Facturation au taux horaire de 210,00 \$ dans chaque dossier			
Représentation de la municipalité pour le recouvrement de ses taxes municipales ou de toute somme due	Facturation au taux horaire de 200,00 \$ dans chaque dossier			

126176-10-2025

47. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – PASSEPORT ANIMAL

Considérant que pour 2026, il n'y a pas de modification du coût per capita qui restera au montant de 4,75 \$;

Considérant qu'une nouvelle clause s'ajoute au contrat stipulant que lorsque la municipalité devra faire ramasser un chat errant, il y aura un coût de 275 \$ par chat ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les coûts ainsi que la modification de contrat concernant la nouvelle clause et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le renouvellement de contrat.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

48. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2025.

49. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

126177-10-2025

49.1 QUITTANCE – 225, ROUTE 271

Considérant que la résolution numéro 125468-12-2023 mentionnait des coûts de 7 900 \$, plus taxes, pour les travaux correctifs au 225, route 271;

Considérant que les coûts finaux se sont élevés à 13 696,65\$, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le montant des coûts finaux des travaux au montant de treize mille six cent quatre-vingt-seize dollars et soixante-cinq cents (13 696,65 \$), taxes incluses, au lieu de sept mille neuf cent dollars (7 900 \$), plus taxes ;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer la quittance modifiée par Tousignant Rodrigue Veilleux Mathieu, notaires avec la propriétaire du 225, route 271 afin de libérer la municipalité de toutes réclamations futures concernant l'infiltration d'eau pluviale.

126178-10-2025

49.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE 9

Il est proposé par madame Mélanie Raymond, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière les états comparatifs à la fin de la période 9.

50. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Mélanie Raymond informe les membres du conseil des activités à venir. Elle mentionne notamment la tenue du marché de Noël, prévu pour le 15 novembre, ainsi que la Grande marche Pierre Lavoie le 17 octobre 2025.

Elle souligne également que monsieur Jean-Marc Doyon, maire, a remporté le concours « Coup de cœur des maires », ce qui permettra à la bibliothèque municipale de recevoir un prix de 500\$.

Madame Raymond profite de l'occasion pour remercier le conseil à l'approche des élections municipales du 2 novembre.

Monsieur Louis-David Bonin rapporte que le camion HX a dû être remorqué en raison de bris mécaniques et que des réparations ont été effectuées. Il mentionne également que des travaux de réparation sur le convoyeur sont à prévoir prochainement.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Monsieur Claude Fournier indique avoir participé à une réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque, lors de laquelle le règlement de la bibliothèque a été présenté aux participants. Il souligne aussi l'ouverture officielle du petit musée de la Société historique, tenue le 28 septembre, ainsi que le 40^e anniversaire de la bibliothèque, célébré à cette occasion.

Monsieur Jonathan Pépin informe le conseil que le budget 2026 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) a été présenté.

51. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 26 à 20 h 26. Aucune question n'a été posée.

126179-10-2025

52. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Mélanie Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 26.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec*.

JEAN-MARC DOYON, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation